MorVent en Colère

Lettre d'information N° 3

Aux adhérents de l'association MorVent en Colère
Siège social Mairie de Saint Agnan 58230

Confidentiel

Saint Agnan le 12 décembre 2017

Rédacteurs : François, Christophe

Le mot de……. Christophe

Chers amis, chers adhérents,

Six mois déjà et seulement, depuis que notre association a vu le jour.

Le 27 novembre dernier notre association a **réussi son pari : réunir plus de cent soixante invités aux assises de l'éolien à St Brisson à la maison du Parc**. Parmi ceux-ci, deux sénatrices, une 3ème représentée par son attachée parlementaire, une cinquantaine de maires et plus de cent représentants des associations, de MorVent en Colère et représentants de la presse. L'autorité du Parc représentée par son directeur présent dans la salle a été surprise par notre succès. Nous déplorons l'absence des autorités administratives régionales. Remercions notre Ministre de la transition écologique et solidaire qui par un courrier du 24 novembre s'excuse de ne pouvoir participer à cette conférence.
Notre **objectif a été atteint** : mobiliser les élus et les associations pour un questionnement général quant au bienfondé du déploiement des installations industrielles de l'éolien. Positionner Morvent en Colère comme un acteur citoyen responsable, disposant de compétences, d'une énergie collective , de pugnacité et d'une volonté forte au service de l'idée qu'aucune éolienne ne sera installée sur le Morvan et plus encore exposée au vent soufflant sur le lac de Saint Agnan.
Notre conférence s'est employée à éclairer des questions de fond autour des idées partagées au sein de Morvent en Colère :

- Oui aux énergies renouvelables
- Oui à l'éolien raisonné
- Oui à la Recherche sur les ENR, leur stockage, leur transport
- Oui à la considération des paysages
- Oui à la protection de la faune et de la flore
- Oui à la considération des hommes et femmes voisins des éoliennes
- Oui sur la nécessité de faire un arrêt sur image sur l'éolien en France.

- **Non** à l'enrichissement des financiers
- **Non** à la production de CO2 du fait de l'éolien
- **Non** au dogmatisme piloté par l'état guidé par des lobbies défendant leurs intérêts financiers

Nos cinq conférenciers ont été explicites sur les enjeux qu'ils ont abordés. Que ce soit sur l'enjeu paysager, le tourisme, l'intérêt pour l'économie publique de l'industrie éolienne, l'impact réel de cette énergie sur le bilan carbone, ou encore la ramification puissante qu'ont pu tisser les industriels de l'éolien, nos conférenciers ont apporté la preuve que notre contestation est fondée. Cette conférence riche sur son contenu a donné à tous des arguments forts. **Morvent en Colère sort renforcé dans sa détermination à combattre ces projets.**

Cette première conférence nous a démontré à quel point le sujet est ample. Nous sommes décidés à prolonger cette action par de nouvelles assises qui auront lieu au printemps prochain. Les thèmes explorés seront santé, tourisme et biodiversité.

Avec nos **cent soixante adhérents** notre association se dote de moyens financiers utiles au combat. Nous remercions vivement deux adhérents qui par leur don permettent à Morvent en Colère de financer cette première phase de l'action. Le chemin vert le succès est long et couteux nous devons accroitre nos moyens. Lorsque nous vous présenterons nos prochaines actions vous comprendrez qu'il y aura lieu de vous solliciter à nouveau sur ce plan afin d'augmenter notre réseau et se doter des moyens financiers utiles à notre combat.

Avec quelques mois d'existence, à l'écoute de chacun d'entre vous, **Morvent en Colère** a décidé d'articuler **son action sur deux axes majeurs**.

- Le premier consiste à donner de l'information au plus grand nombre, tant sur notre territoire que sur le massif du Morvan en son entier. C'est un réseau de connaissance partagées que nous participons à construire. L'échange entre associations donne à chacune de nos associations une force démultipliée, un cumul de connaissances et d'expériences qui nous permettra de plus en plus de faire jeu égal avec nos interlocuteurs « d'en face ». Qu'il s'agisse des industriels de l'éolien porteur des projets ou de l'administration publique, nous avons en face de nous des acteurs puissants et documentés. A travers les assises de l'éolien Morvent en Colère se forge une crédibilité et accumule des connaissances sur les points de vigilance et les actions de recours à entamer.
- La seconde voie d'action est celle liée à l'action de terrain sur le projet éolien de Saint Léger Vauban. Nous devons être omniprésents sur le terrain et se doter de moyens de réaction rapides et efficaces pour contrarier puis stopper ce projet. Nos actions s'expriment dans la veille du projet tant sur les parcelles de bois où sont projetées les implantations, qu'en mairie pour comprendre les orientations et choix de la commune de Saint Léger, que sous tous les aspects de veille sur le dossier qui sera présenté par l'industriel pour obtenir son autorisation environnementale potentiellement délivrée par le Préfet.
  Cette seconde voie d'action débouchera sur des actions en justice. Notre travail consiste donc à construire en notre sein des compétences pour agir.

Notre équipe resserrée efficace et motivée est ouverte à toute bonne volonté. Une seule chose est certaine : c'est notre action et elle seule qui sera en mesure de stopper ce projet. Nous ne pouvons pas être des spectateurs passifs et résignés. A nous d'être actif, inventifs, opportuniste et réactifs !

Christophe,

L'actualité du projet St Léger

Le mât de mesure est installé ! Cette étape rend le projet visible pour un grand nombre. Ce mat est visible au sein d'un triangle Cussy les Forges, Saulieu, Quarré les Tombes.
Si dans la journée la finesse du mat rend la construction quasi invisible, les rampes lumineuses dotées de points rouges clignotant marquent le paysage.
C'est une surprise pour beaucoup d'habitants qui peuvent ainsi prendre conscience du projet. Demain, si les éoliennes sont construites, ce sera presque deux fois plus haut …

Un ou des **forages** ont lieu. Nous sommes vigilants à ce que la Loi soit respectée. Pour l'industriel il s'agit de sonder les sols devant recevoir ces machines industrielles géantes.

Pour l'industriel qui cherche à valider l'assise de son projet tant sur les vents disponibles que sur le type de fondation à réaliser, beaucoup d'enjeux et de risques sont liés à ces étapes.

Des affichages réglementaires sont requis à tous les stades du projet, que ce soit en mairie ou sur le site, nous veillons au respect de leur formalisme et aux obligations en découlant.

Ces points sont pour Morvent en Colère des points de surveillance pouvant déclencher une réaction en réaction. Notre action est maintenant épaulée par un cabinet d'avocat spécialisé en droit pénal et environnemental.

Les actions passées de l'association

- 7 et 8 octobre Participation aux Journées D'automne Du Parc en octobre. Nous remercions Chloé pour nous avoir hébergés sur son stand. Nous avons débattu avec les pro et anti éoliens. L'exercice est engageant et nous permet d'affuter nos arguments. Une petite dizaine d'adhésions ont été enregistrées.
  .
- 21 et 22 octobre Participation à la fête de la châtaigne à Quarré les Tombes. Quelques d'adhésions ont été enregistrées.

- Préparation et mise en œuvre de nos premières **assises d'éolien en Morvan**.

- **21 novembre Conférence sur la biodiversité et l'éolien initiée par la LPO** en novembre à Bordeaux. François et Christophe se sont rendus à cette conférence.
  - Cette conférence était organisée avec l'appui financier de la région Aquitaine, du Ministère de la transition écologique et solidaire, de l'ADEME et … des organisations professionnelles des industriels de l'éolien (FEE et SIE). 2 journées de travail : une sur l'éolien terrestre, où Christophe et François étaient présents, et une sur l'éolien maritime le lendemain. Plus de 300 personnes, environ 1/3 du secteur de l'éolien, 1/3 de cabinets travaillant pour les promoteurs éoliens, 1/3 de scientifiques, administrations ou membre de la LPO, 2 représentants d'une association de défense (Christophe et François).
  - Des discours officiels des uns ou des autres (à noter que le Président de Région a dit qu'il n'aimerait pas avoir des éoliennes derrière chez lui), il faut retenir le langage lénifiant des promoteurs éoliens (transparence, biodiversité, …), la volonté du préfet de région de soutenir les projets, la non indépendance de l'ADEME (le responsable est un « ancien éolien ».
  - Les divers exposés (les actes seront disponibles vers mars 2018) étaient de valeur inégale, voire trompeurs pour certains. Le suivi des mortalités montre ses insuffisances (périodicité insuffisante, analyses partielles, besoin d'un vrai modèle statistique, …). L'utilisation de puces GPS permet d'avoir une vraie vision de l'impact sur les zones de vie des oiseaux (exemple sur l'aigle royal). Un des exposés était tellement tendancieux qu'il fut vivement critiqué dans la salle, mais demain il sera sans doute mis en avant pour montrer que ce ne sont pas les éoliennes qui ont un impact mais d'autres facteurs (cas des outardes) alors que l'échantillon étudié n'est pas significatif... Demain peut-être les études préalables ne nécessiteront plus de mâts : le travail sous-marin sera plus facile (les conférenciers n'ont pas voulu dire où ils testaient (près du lac de Pont , d'après la photo aérienne ?)

- 27 novembre Assises de l'éolien en Morvan à la Maison du Parc

- Choix de notre avocate- : Mme Isabelle de BODINAT spécialiste en droit de l'environnement, associée à Sébastien ECHEZAR, avocat pénaliste

- Constitution de notre fichier mail et postal. C'est un important travail qui a été réalisé. Nous disposons maintenant de l'ensemble des coordonnées des acteurs politiques élus, des administrations et de leurs représentants, et celles du monde de la presse locale et régionale.

- Communication avec les médias régionaux et communiqués de presse :

Sur notre site vous trouverez la plupart des articles presse et interviews qui ont eu lieu au cours des dernières semaines. Les assises de l'éolien ont donné lieu à une série d'articles parlant de notre action.
Nous avons été amené à transmettre à FR3 Bourgogne un contredit pour faire suite à un reportage sur l'éolien diffusé le 28 novembre au JT du 12/13h. Le journaliste qui a effectué ce travail a qualifié notre conférence de St Brisson comme étant un rassemblement d'anti éolien face auquel il s'est employé à démontrer à quel point les habitants de Clamecy Oisy vivaient paisiblement au pied du parc éolien. Par communiqué adressé à la rédaction nous avons indiqué que plus de cinquante maires du Morvan étaient venus, et que le seul critère d'invitation à cette conférence était de réunir tous les élus du Morvan, sans distinction d'engagement pro ou anti éolien.

- La PAGE FACEBOOK https://fr-fr.facebook.com/stopauxeoliennes et le Site internet sont opérationnels. Vos suggestions et vos articles sont les bienvenus. François en est l'administrateur principal. N'hésitez pas à enrichir ces plateformes d'informations.

- 11 décembre, rencontre de Jean Louis BUTRE Président de la Fédération de l'Environnement Durable

Les actions en cours

- **Rescrit fiscal**. Notre demande est en instruction par les services de l'état. Nous devrions avoir une réponse d'ici la fin de l'année.
    - Sous peu vous pourrez faire des dons ceux-ci ouvrant alors droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu imposable (au-delà l'excédent est reportable sur 5 ans) A votre bon cœur ! chèque à nous adresser à l'ordre de Morvent en colère. Mairie, Saint Agnan 58230

- Réflexion et préparation des prochaines assises se déroulant en mai 2018. Sur les thèmes Santé, biodiversité et tourisme. Nous vous sollicitons pour avoir des suggestions pour
    - Recherche d'intervenants
    - Recherche de lieu de déroulement

- Reprise des TOURNÉES DE PRÉSENTATION du projet au sein des mairies alentour. Nous devrions repasser dans chacune des communes ou nous avions organisé des débats publics entre juillet et aout dernier.
    - Notre objectif est de rassembler le plus grand nombre et accroitre notre nombre d'adhérents.

- Prochaine AG de l'association
    - Elle aura lieu le samedi 27 janvier à 16h30, dans un lieu à définir (probablement à la salle des fêtes de Saint Germain de Modéon)
    - Il y aura une AG extraordinaire afin de revoir l'objet social pour être mieux armés en cas de procès, à la demande de notre avocate (majorité requise des 2/3 des membres présents ou représentés)
    - Elle sera suivie d'une AG ordinaire :
        - Etat d'avancement de nos actions
        - Point sur les actions à venir
        - Renouvellement des adhésions
    - Cette AG sera clôturée par un moment de convivialité : galette des rois

- Concours photo
    - Par ce concours nous voulons mettre en valeur notre capital Morvan, pour mieux le faire valoir et le protéger
      Le Morvan existe par sa géologie, il est ponctué par ses grands lacs. Ils sont cinq disséminés du Nord au sud de notre massif. Si le thème majeur consiste à parler des

lacs et de leur région, il s'agit d'en exprimer le dénominateur commun, en donnant du sens et de la cohésion à ce capital paysager et culturel. Cette dimension paysagère des lacs, commune à la série de photos présentées par le photographe pourra être déclinée autour des enjeux de la biodiversité, du travail et ou des loisirs, le tout pouvant être conjugué au présent passé et ou futur.
    - Le concours photo des grands lacs du Morvan viendra distinguer le travail de personnes physiques majeures, sans distinction d'âge ni de nationalité. Il a pour objectif de témoigner de la Vie dans le Parc régional du Morvan et de la nécessité de ne pas la mettre en danger par des projets qui peuvent l'altérer durablement.
    - Les photographies devront être prises dans le périmètre du parc régional naturel du Morvan.
    - Le lieu devra être indiqué clairement dans le dossier transmis. Un court texte exposera l'intention du photographe

- Actes du colloque et argumentaire
    - Nos assisses de novembre ont été enregistrées, de nombreux thèmes ont été abordés, nous entamons la tache de la retranscription. Avant notre prochaine AG de fin janvier ce travail sera compilé en un document papier. Celui-ci sera adressé par voie postale et électronique à tous.
    - Sur l'argumentaire en projet, actuellement en cours d'écriture nos intentions évoluent. Nous développons point à point cet argumentaire il sera livré au fil de l'eau, capitalisé pas à pas sur notre site. Le plan sera mis en ligne sur notre site, la complétude se fera petit à petit. Il s'agit dans cet argumentaire d'**exposer les points de doute ou les contrevérités sur les affirmations véhiculées par les industriels**. Dans la mesure du possible il sera contextualisé sur le cas des éoliennes de St Léger.
    - Les thèmes en travaux vous seront communiqués au fil de l'eau, à chacun de vous faire parvenir de la matière pour enrichir le sujet.
    - Rappel > ces argumentaires sont une nécessité pour défendre notre projet. **Toute cette matière (critique étayée) capitalisée nous sera précieuse pour argumenter notre point lors de l'enquête publique et au moment d'une éventuelle contestation en justice**. Par cet argumentaire nous disposerons d'un message commun à notre association, structurant notre propos, en l'unifiant nous le renforceront.

- Action auprès des acteurs locaux du tourisme :
    - C'est avec l'immobilier un axe important car il est force de mobilisation auprès de la population. Il touche au portefeuille de chacun. C'est un des sujets prioritaires que l'on commence à documenter.
    - Commençons dès aujourd'hui : merci de nous faire remonter avant fin janvier, toute analyse, éléments constitutif, exemples, théorie liée à l'éolien, sur le sujet Impact des zones industrielles éoliennes sur le tourisme.

- **Veille continue** sur le chantier et la mairie de St Léger Vauban.
    - Merci à tous ceux qui nous font remonter des informations sur ce qui se passe.

- Projet de PÉTITION :
    - Le débat n'est pas stabilisé. Pour bénéficier au mieux des effets de ce type de travail il nous faut un message affuté, lié à un contexte précis. A ce stade il est préférable de continuer la réflexion sur la meilleure opportunité de thème et délai

Lu dans la presse (reprise d'une revue de presse confidentielle, réservée aux membres de MorVent en Colère).

Tous les éléments qui suivent sont intégralement repris d'une revue de presse privée que Morvent en colère reçoit. Nous n'en sommes pas garants, nous vous demandons de ne pas en faire un usage direct en

communication. Nous prenons contact avec le rédacteur de cette revue de presse et lui demandons son accord pour vous donner accès. Ci-dessous vous trouverez quelques exemples de cette revue de presse quotidienne.

AVERTISSEMENT de l'auteur de la revue de presse
Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est surligné en jaune, et d'éventuelles remarques de ma part sont en rouge. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. ***C'est une lettre d'information privée !***
Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes déchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !
En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

Urbanisme : le Conseil d'Etat précise les conditions d'appréciation de l'intérêt à agir d'une association contre un permis de construire

Par une décision n°400585 du 20 octobre 2017, le Conseil d'Etat a apporté des éléments d'appréciation nouveaux concernant la recevabilité d'un recours formé contre un permis de construire par une association de défense du cadre de vie des habitants d'un quartier.

Analyse.

Pour rappel, l'intérêt à agir d'une association de protection de l'environnement formant un recours contre une décision d'urbanisme ou environnementale s'apprécie au regard de son objet social tel qu'il est contenu dans ses statuts.

Le juge administratif s'attache à analyser si la décision contestée fait spécialement grief à l'objet social de l'association requérante. Ce contrôle est complété par le contrôle de l'adéquation entre le projet avec la compétence géographique de l'association.

Aussi, il résulte d'une jurisprudence abondante que, les associations présentant un objet social trop large et imprécis ne disposent pas d'un intérêt à agir contre une autorisation d'urbanisme. Tel est le cas lorsque les statuts de l'association se limite à indiquer qu'elle a pour objet de défendre l'environnement en général, sans décliner précisément les intérêts qu'elle entend préserver.

La décision rendue ce 20 octobre 2017 par le Conseil d'Etat illustre au contraire un assouplissement du contrôle par le juge administratif du champ de compétence matériel d'une association requérante.

En l'espèce, une association de quartier a formé un recours contre un permis de construire autorisant la construction de trois maisons d'habitation sur un terrain non bâti.

L'objet social de l'association requérante consiste en "*la mise en œuvre de tous les moyens disponibles pour la sauvegarde et l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'E…* ". Il présente un caractère relativement large et imprécis.

Pour ce motif, le Tribunal administratif de Versailles, saisi en premier ressort, avait d'ailleurs rejeté le recours pour irrecevabilité par voie d'ordonnance.

Cependant, le Conseil d'Etat a jugé que l'association requérante peut être recevable à agir contre le permis de construire portant sur la réalisation de trois maisons d'habitation dès lors que :

"*le projet autorisé, par sa nature, le nombre de constructions autorisées, le choix d'implantation retenu et la densification qu'il induisait, était susceptible de porter atteinte au cadre de vie des habitants du quartier de l'E…, dont l'association requérante avait pour objet d'assurer la sauvegarde, le président de la troisième chambre du tribunal a inexactement qualifié les faits de l'espèce. L'association requérante est, par suite, fondée à demander l'annulation de l'ordonnance attaquée.*"

Le Conseil d'Etat n'arrête pas son contrôle à l'intitulé général de l'objet social de l'association.

Il examine si, concrètement, l'objet social est affecté, compte tenu des circonstances particulières attachées au projet autorisé. L'importance du projet et sa nature ont été déterminants dans le cadre de l'appréciation du Conseil d'Etat. Aussi, une association de sauvegarde du cadre de vie des habitants d'un quartier peut avoir qualité pour agir contre une autorisation d'urbanisme si celle-ci est susceptible de porter atteinte à ce cadre de vie.

L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal administratif de Versailles.

L'appréciation très concrète de l'intérêt à agir qui ressort de cette décision est à notre sens proche de la jurisprudence récente du Conseil d'Etat relative à l'appréciation de l'intérêt à agir des particuliers résultant de l'article L. 600-1-2 du code de l'urbanisme, laquelle s'appuie sur un contrôle de l'affectation du projet sur les conditions d'occupation, d'utilisation ou de jouissance du bien occupé par le requérant.

Florian Ferjoux

Avocat - Cabinet Gossement Avocats

Oui, les éoliennes font fuir massivement les touristes et menacent le PIB des espaces ruraux.

L'association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes (AHTI) vient de publier un sondage d'opinion qui apporte des éléments quantitatifs nouveaux sur l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles dans le choix d'une destination touristique où la nature est recherchée.

L'enquête a été menée en 2017 auprès d'un corpus de 1280 touristes âgés de 18 ans et plus, accueillis en Gîtes et Chambre d'hôtes de l'Indre. Les résultats révèlent que 97% des touristes ne choisiraient plus ces gites touristiques si des éoliennes se trouvaient dans un environnement proche. Les résultats montrent explicitement que l'attractivité touristique d'un territoire, et donc son PIB, peuvent être anéantis par une implantation d'éoliennes industrielles. Cette étude confirme les nombreuses alertes reçues par la Fédération Environnement Durable (FED) indiquant que le tourisme vert est la première victime de l'industrialisation des campagnes par les éoliennes industrielles. Dorénavant hautes de 185 mètres, toujours autorisées en France à 500 mètres des habitations, les éoliennes industrielles vont s'élever prochainement à 235 mètres de haut (cf. projet Hauts de l'Armançon dans le Tonnerrois).

Constatant la dégradation actuelle des paysages ruraux français et de la qualité de vie de ses habitants par 7000 éoliennes en fonctionnement pour une production électrique de 1% ce lundi 4 décembre 2017, la FED demande l'arrêt immédiat de l'implantation de nouvelles machines et considère irresponsable le plan actuel du Ministère de l'environnement annonçant tripler ce nombre d'ici 2023.
Contact Presse

Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré, Président FED